

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5820
15 juillet 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 15 JUILLET 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE

J'ai l'honneur de communiquer ci-après, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, le texte d'une note que le Gouvernement chypriote a remise à l'Ambassade de Turquie à Nicosie le 14 juillet 1964 :

Le Gouvernement chypriote a suivi avec une inquiétude de plus en plus vive les tentatives répétées auxquelles s'est livrée la Turquie pour introduire en contrebande des armes et du personnel militaire turcs à Chypre. Le gouvernement sait pertinemment que de tels débarquements clandestins de troupes régulières se sont multipliés ces dernières semaines à la faveur de l'obscurité et pour des raisons inconnues. Le fait que des troupes turques ont été envoyées à Chypre a été officiellement reconnu par la Turquie le 11 juillet 1964, par l'intermédiaire d'un porte-parole à Ankara qui a ajouté que la Turquie avait été contrainte à cette mesure regrettable par les provocations répétées des dirigeants chypriotes grecs. Le même jour un porte-parole de la Force internationale des Nations Unies à Chypre a confirmé cette communication et a déclaré que la Force des Nations Unies était au courant de la présence dans l'île de personnes qui n'étaient pas d'origine chypriote turque et qui avaient reçu une formation militaire en Turquie; il a ajouté que 'plusieurs centaines de personnes [avaient] débarqué à Chypre au cours des dernières semaines'. Cette confirmation émanant des milieux des Nations Unies a été répétée fermement lorsque, deux jours plus tard, le Gouvernement turc a jugé bon de démentir officiellement sa déclaration initiale. Ce démenti n'a aucune valeur aux yeux du Gouvernement chypriote, étant donné que les preuves tangibles dont il dispose ne permettent de douter ni de l'infiltration de troupes turques dans l'île ni de l'objectif de leur débarquement secret, qui consiste à renforcer la rébellion turque contre l'Etat et à gêner de cette façon les efforts de pacification de la Force des Nations Unies à Chypre. Le Gouvernement chypriote tient à attirer l'attention du Gouvernement turc sur le fait qu'il considère ces débarquements illégaux de troupes turques comme un acte d'agression contre l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre et comme une violation flagrante et provocatrice des résolutions du Conseil de sécurité sur Chypre. Il est à noter que ces débarquements secrets de troupes turques font suite aux menaces constantes d'invasion de Chypre proférées à d'innombrables reprises par la Turquie et se produisent à un moment où l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement chypriote déploient tous leurs efforts pour rétablir la paix dans l'île.

En présence d'actes de ce genre de la part de la Turquie, qui tendent à créer une situation très dangereuse dans l'île et à étendre encore le conflit, le Gouvernement chypriote tient à avertir la Turquie qu'il ne tolérera pas la présence de ces troupes qu'il considère comme des forces d'invasion sur son territoire, de sorte que si des mesures ne sont pas prises immédiatement en vue de leur retrait, elles seront traitées comme telles.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES

